

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1660

2 juillet 2012

SOMMAIRE

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme	79645	Asteria S.A.	79680
ADLG S.à r.l.	79646	Atrovirint Holdings S.A.	79667
Agence D.L.H. S.A.	79647	Atrovirint Holdings S.A.	79680
Agihold S.A.	79647	Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF	79645
Agilos S.A.	79648	Basler Fashion Luxco S.à r.l.	79658
Akita S.A.	79649	BBYNESS Haller	79672
Akita S.A.	79654	Black Grafton Invest 5 S.C.	79652
Akuo Investment Management S.A.	79649	Broadcasting Center Europe S.A.	79648
Alkmaar S.A.	79648	Brookwood S.à r.l.	79661
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF	79658	Bureau & Computercenter S.A.	79646
Altice IV S.A.	79659	Caravel Investissements S.A.	79661
Aluventure S.à r.l.	79658	Chesnut Holdings S.à.r.l.	79654
Amber Investment SICAV SIF	79659	C. Jans Energies S.A.	79678
AOL Europe Holdings (2) & Cie	79677	Dialogue S.A.	79646
Aphorius Finance S.A.	79660	FREO Capital Advisors S.à r.l.	79648
Apotosite S.à.r.l.	79663	Henderson Lutra Fund	79660
AR	79666	Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl II	79664
ArcelorMittal	79644	Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II	79667
ArcelorMittal Finance	79644	IMP S.à r.l.	79649
ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.	79666	JCF III Europe S. à r.l.	79679
ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.	79666	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	79679
Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.	79667	Lux Prime Pension - Caisse de Pension ..	79674
Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.	79672	Mars Propco 35 S.à r.l.	79645
Armicula Finance S.A.	79677	Mid Atlantic S.A.	79680
Arnoux International S.A.	79677	Neo Project, s.à r.l.	79658
Aropa S.A.	79677	Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. ..	79659
ARS Rail Management S.A.	79678	NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	79669
ARS Rail Management S.A.	79678	Opexia PSF S.A.	79664
A.s.b.l. Roger Bertemes	79661	Pacato S.A., SPF	79666
Asia Real Estate Prime Development Fund	79644	PHM Holdco 14 S.à r.l.	79634
Askania S.à r.l.	79647	X-Rite Holdings S.à r.l.	79655
ASR Fonds	79680		

PHM Holdco 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.974,99.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.485.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of April, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were adopted the resolutions of the sole shareholder of PHM Holdco 14 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 158485 and with a share capital of forty-one thousand one hundred forty-seven United States Dollars and eighty-nine cents (USD 41,147.89) (the Company).

The Company was incorporated on 14 January 2011 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 797 of 22 April 2011 and which articles of association (the Articles) have been amended for the last time on 29 November 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 174 of 20 January 2012.

THERE APPEARED:

Pamplona Capital Partners II L.P., an exempted partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42, North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under registration number MC21085 (the Sole Shareholder), acting through its general partner Pamplona Equity Advisors II Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42, North Church Street, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under registration number MC144098,

hereby duly and validly represented by Richard Ledain Santiago, Solicitor, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Grand Cayman, Cayman Islands on 24 April 2012.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the two million nine hundred and forty two thousand six hundred and ninety (2,942,690) shares with a nominal value of zero point zero one three nine eight three United States Dollars (USD 0.013983) each, representing the entire share capital of the Company amounting to forty one thousand one hundred and forty seven United States Dollars and eighty nine cents (USD 41,147.89) are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items composing the agenda;

II. that the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the items contained in the following agenda (the Agenda):

1. Increase of the equity capital of the Company by an aggregate amount of twenty million seven hundred seventy-seven thousand one hundred thirty-four United States Dollars and thirty-two cents (USD 20,777,134.32) in cash, out of which (i) a total amount of three thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars and ten cents (USD 3,827.10) shall be used in order to increase the share capital of the Company in order to bring it from its current amount of forty one thousand one hundred and forty seven United States Dollars and eighty-nine cents (USD 41,147.89) up to a new amount of forty-four thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and ninety-nine cents (USD 44,974.99), through the issuance of twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class A shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class B shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class C shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class D shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class E shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class F shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class G shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class H shares of the Company, twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class I shares of the Company and twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class J shares of the Company, all having a nominal value of zero point zero one three nine eight three United States Dollars (USD 0.013983) each, and (ii) a total amount of twenty million seven hundred seventy-three thousand three hundred seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 20,773,307.22) shall be contributed to the share premium account of the Company;

2. Decision to amend articles 5, 6, 15, 16 and 17 of the Company's articles of association (the Articles) in order to, inter alia, reflect (i) some adjustments required with respect to the distribution of profits and (ii) the increase of the Company's share capital contemplated under item 1 above;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in item 1 above and to see to any formalities in connection therewith; and

4. Miscellaneous.

III. that after due consideration, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of three thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars and ten cents (USD 3,827.10) in order to bring it from its current amount of forty one thousand one hundred and forty seven United States Dollars and eighty-nine cents (USD 41,147.89) up to a new amount of forty-four thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and ninety-nine cents (USD 44,974.99), through the issuance of:

- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class A shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class B shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class C shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class D shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class E shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class F shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class G shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class H shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class I shares of the Company;
 - twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class J shares of the Company;
- with a nominal value of zero point zero one three nine eight three United States Dollars (USD 0.013983) each.

The Sole Shareholder further resolves to acknowledge and approve the contribution of a total amount of twenty million seven hundred seventy-three thousand three hundred seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 20,773,307.22) to the credit of the Company's share premium account.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented for the purpose hereof by Mr Richard Ledain Santiago, Solicitor, by virtue of a proxy given under private seal in Grand Cayman, Cayman Islands, on 24 April 2012, hereby expressly subscribes for:

- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class A shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class B shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class C shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class D shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class E shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class F shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class G shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class H shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class I shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class J shares of the Company;

with a nominal value of zero point zero one three nine eight three United States Dollars (USD 0.013983) each, representing a total subscription price of twenty million seven hundred seventy-seven thousand one hundred thirty-four United States Dollars and thirty-two cents (USD 20,777,134.32) out of which an amount of three thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars and ten cents (USD 3,827.10) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of twenty million seven hundred seventy-three thousand three hundred seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 20,773,307.22) shall be allocated to the Company's share premium account.

The amounts of three thousand eight hundred twenty-seven United States Dollars and ten cents (USD 3,827.10) which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company and the amount of twenty million seven hundred seventy-three thousand three hundred seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 20,773,307.22) which shall be allocated to the Company's share premium, representing together an aggregate amount of twenty million seven hundred seventy-seven thousand one hundred thirty-four United States Dollars and thirty-two cents (USD

20,777,134.32) are at the free disposal of the Company, as it has been certified according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues:

- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class A shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class B shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class C shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class D shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class E shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class F shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class G shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class H shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class I shares of the Company;
- twenty-seven thousand three hundred and seventy (27,370) new class J shares of the Company;

(together, the New Shares) to itself, in its capacity as Sole Shareholder of the Company and sole subscriber to such New Shares.

As a result of the completion of the share capital increase contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of forty-four thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and ninety-nine cents (USD 44,974.99) is entirely held by the Sole Shareholder and is represented as follows:

- two million thirty-one thousand six hundred thirty-nine (2,031,639) Class A Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class B Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class C Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class D Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class E Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class F Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class G Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class H Shares,
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class I Shares, and
- one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine (131,639) Class J Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1. The share capital of the Company is set at USD 44,974.99 (forty-four thousand nine hundred seventy-four United States Dollars and ninety-nine cents) represented by 3,216,390 (three million two hundred sixteen thousand three hundred and ninety) Shares with a nominal value of USD 0.013983 (zero point zero one three nine eight three United States Dollars) each, divided into:

- 2,031,639 (two million thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class A Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class B Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class C Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class D Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class E Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class F Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class G Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class H Shares,
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class I Shares, and
- 131,639 (one hundred thirty-one thousand six hundred thirty-nine) Class J Shares.

with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are individually referred to as a Class of Shares and collectively as the Classes of Shares.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles or in the manner otherwise provided for in these Articles.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J), provided that in no event the nominal share capital of the Company can fall below the minimum share capital stated by the Law.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3 of these Articles), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Class J, Class I, Class H, Class G, Class F, Class E, Class D, Class C, Class B and Class A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and Cancellation Value Per Share of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share shall immediately become due and payable by the Company.

5.5 The Company may redeem its own shares within the limits and according to the conditions set forth by the Law." The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 6. Profit Sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 15 of these Articles in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends."

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 15. Profits, Reserves, Distributions.**

15.1 From the Company's annual net profits, 5% (five per cent) at least shall be allocated to the Company's legal reserve (the Legal Reserve). This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Legal Reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's share capital.

15.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the Legal Reserve, if the contributing Shareholder agrees with such allocation.

15.3 In case of a share capital reduction, the Legal Reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed 10% (ten per cent) of the Company's share capital.

15.4. Under the terms and conditions provided by Law and upon recommendation of the Board, the General Meeting shall determine in which manner the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and the following provisions:

15.4.1. The dividends declared may be paid in any currency chosen in this respect by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to convert dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during a period of 5 (five) years cannot be claimed by the holder of such Share at the expiry of this 5 (five) years delay, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

15.4.2. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

(1) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

(2) the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

(3) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

(4) the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

(5) the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

(6) the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

(7) the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

(8) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

(9) the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,

(10) the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

15.4.3 Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class J Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with articles 5.3, 5.4 and 5.5 of these Articles hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class I Shares).

15.4.4 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the Articles which shall now read as follows:

" Art. 16. Interim dividends - Share premium.

16.1 The Board or the General Meeting may proceed, so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 15 hereof, to the payment of interim dividends, subject to (i) interim accounts having been drawn-up and showing that sufficient funds are available for this purpose, (ii) the amount to be distributed not exceeding total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles and (iii) the Company's independent or statutory auditor, as the case may be, if any, having stated in its report to the Board that the first 2 (two) conditions above have been duly satisfied.

16.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the Board, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the Legal Reserve."

The Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the Articles which shall now read as follows:

" Art. 17. Liquidation.

The Company may be dissolved and put into liquidation only by a resolution of the Shareholders adopted by all Shareholders at a General Meeting.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in article 15 hereof."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to see to any formalities in connection with the issuance of the new shares of the Company to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and more generally, to accomplish any all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately six thousand euro (€ 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour d'avril, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de PHM Holdco 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158485 et ayant un capital social de quarante-et-un mille cent quarante-sept Dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (41.147,89 USD) (la Société).

La Société a été constituée le 14 janvier 2011 suite à un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 797 du 22 avril 2011 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 29 novembre 2011 selon un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 174 du 20 janvier 2012.

A comparu:

Pamplona Capital Partners II LP, une exempted partnership constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42, North Street Church, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation MC21085 (l'Associé Unique), agissant par son associé commandité Pamplona Equity Advisors II Ltd., une limited company constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, Harbour Centre, 42, North Street Church, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation MC144098,

ci-après dûment et valablement représentée par Richard Ledain Santiago, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Grand Cayman, Îles Cayman, en date du 24 avril 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les deux millions neuf cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt-dix (2,942,690) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un trois neuf huit trois Dollars américains (0,013983 USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à quarante-et-un mille cent quarante-sept Dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (41.147,89 USD), sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Associé Unique puisse valablement délibérer sur tous les points composant l'ordre du jour;

II. Que l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour reproduit ci-après:

1. Augmentation des fonds propres de la Société d'un montant total de vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille cent trente-quatre Dollars américains et trente-deux centimes (20.777.134,32 USD) en espèces, duquel (i) un montant total de trois mille huit cent vingt-sept Dollars Américains et dix centimes (3.827,10 USD) sera employé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société afin de porter son montant actuel de quarante-et-un mille cent quarante-sept Dollars américains et quatre-vingt-neuf centimes (41.147,89 USD) à un nouveau montant de quarante-quatre mille neuf cent soixante-quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (44.974,99 USD), par voie d'émission de vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie E de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie G de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie H de la Société, vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société et vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie J de la Société, toutes ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un trois neuf huit trois Dollars américains (0,013983 USD) chacune et (ii) un montant total de vingt millions sept cent soixante-treize mille trois cent sept Dollars américains et vingt-deux centimes (20.773.307,22 USD) sera apporté au compte prime d'émission de la Société;

2. Décision de modifier les articles 5, 6, 15, 16 et 17 des statuts de la société (les Statuts) afin de, inter alia, refléter (i) certains ajustements requis concernant la distribution de profit et (ii) l'augmentation du capital social de la Société mentionnée au point 1 ci-dessus;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, l'enregistrement des modifications requises par le point 1 ci-dessus, et d'accomplir toutes formalités y relatives; et

4. Divers.

III. qu'après due considération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois mille huit cent vingt-sept Dollars américains et dix centimes (3.827,10 Dollars américains) à l'effet de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-et-un mille cent quarante-sept Dollars américains et soixante-trois cents (41.147,63 USD) à un nouveau montant de quarante-quatre mille neuf cent soixante-quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (44.974,99 USD) par voie d'émission de:

- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie E de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie G de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie H de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société;
 - vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie J de la Société;
- ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un trois neuf huit trois Dollars américains (0,013983 USD) chacune.

L'Associé Unique décide en outre de constater et approuver l'apport d'un montant total de vingt million sept cent soixante-treize mille trois cent sept Dollars américains et vingt-deux centimes (20.773.307,22 USD) au crédit du compte prime d'émission de la Société.

Souscription – Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté à l'effet des présentes par M. Richard Ledain Santiago, Avocat, en vertu d'une procuration établie sous seing privé à Grand Cayman, Îles Cayman en date du 24 avril 2012, souscrit expressément à:

- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie E de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie G de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie H de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie J de la Société;

ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un trois neuf huit trois Dollars américains (0,013983 USD) chacune, représentant un prix de souscription totale de vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille cent trente-quatre Dollars américains et trente-deux centimes (20.777.134,32 Dollars américains) dont un montant de trois mille huit vingt-sept Dollars américains et dix centimes (3.827,10 Dollars américains) sera alloué au capital social de la Société et un montant de vingt millions sept cent soixante-treize mille trois cent sept Dollars américains vingt-deux centimes (20.773.307,22 Dollars américains) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les montants de trois mille huit cent vingt-sept Dollars américains et dix centimes (3.827,10 USD) qui devra être alloué à l'augmentation du capital social de la Société et le montant de vingt millions sept cent soixante-treize mille trois cent sept Dollars américains et vingt-deux centimes (20.773.307,22 USD) qui devra être alloué au compte prime d'émission de la Société, représentant conjointement un montant total de vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille cent trente-quatre Dollars américains et vingt-deux centimes (20.777.134,22 Dollars américains) sont à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet effet.

L'Associé Unique décide donc par conséquent d'émettre et émet par la présente

- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie A de la Société;

- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie B de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie C de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie E de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie F de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie G de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie H de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie I de la Société;
- vingt-sept mille trois cent soixante-dix (27.370) nouvelles parts sociales de catégorie J de la Société;

(collectivement, les Nouvelles Parts Sociales) à lui-même, en sa capacité d'Associé Unique de la Société et souscripteur unique desdites Nouvelles Parts Sociales.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total est désormais de quarante-quatre mille neuf cent soixante-quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (44.974,99 USD) est entièrement détenu par l'Associé Unique et est représenté comme suit:

- Deux millions trente et un mille six cent trente-neuf (2.031.639) Parts Sociales de Catégorie A,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131.639) Parts Sociales de Catégorie B,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131.639) Parts Sociales de Catégorie C,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131.639) Parts Sociales de Catégorie D,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131.639) Parts Sociales de Catégorie E,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131.639) Parts Sociales de Catégorie F,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131,639) Parts Sociales de Catégorie G,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131,639) Parts Sociales de Catégorie H,
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131,639) Parts Sociales de Catégorie I, and
- Cent trente et un mille six cent trente-neuf (131,639) Parts Sociales de Catégorie J.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des présents Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société s'élève à 44.974,99 USD (quarante-quatre mille neuf cent soixante-quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes) représentés par 3.216.390 (trois millions deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales ayant une valeur nominale de 0,013984 USD (zéro virgule zéro un trois neuf huit quatre Dollars américains) chacune, réparties en:

- 2.031.639 (deux millions trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie A,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie B,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie C,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie D,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie E,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie F,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie G,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie H,
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie I, and
- 131.639 (cent trente et un mille six cent trente-neuf) Parts Sociales de Catégorie J.

ayant les droits et obligations décrits dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J représentent chacune une Catégorie de Parts Sociales et collectivement les Catégories de Parts Sociales.

En sus du capital social de la société, un compte prime d'émission pourra être créé sur lequel les éventuelles primes d'émission payées sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. La somme figurant au crédit du compte prime d'émission pourra être utilisée pour financer toute part sociale que la Société pourrait racheter de son (ses) Associé(s), pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, effectuer des distributions au bénéfice du ou des Associés sous forme de dividendes ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée comme en matière de modification des Statuts ou de toute autre manière prévue par les présents Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. Dans le cas de rachat et d'annulation de Catégories de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués selon l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la Catégorie J), sous réserve néanmoins que le capital social de la Société ne tombe pas sous le capital social minimum prévu par la Loi de 1915.

5.4 En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (conformément à l'ordre prévu par l'article 5.3 des présents Statuts), ladite Catégorie de Part Sociales donne aux détenteurs le droit, proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée au Montant Disponible (sous réserve de la limitation du Montant Total d'Annulation telle que déterminée par l'Assemblée Générale) et les détenteurs de Parts Sociales appartenant la Catégorie de Part Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociale concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales en circulation dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation est un montant déterminé par le Conseil et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des Comptes Intérimaires y afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégorie J, Catégorie I, Catégorie H, Catégorie G, Catégorie F, Catégorie E, Catégorie D, Catégorie C, Catégorie B et Catégorie A est le Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée lors de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale comme en matière de modification des Statuts, sous réserve néanmoins que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et la Valeur d'Annulation Par Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra immédiatement échue et exigible par la Société.

5.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales sous réserve des limites et conformément aux conditions prévues par la Loi de 1915."

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Distribution des Bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer seront déterminés conformément à l'article 15 des présents Statuts pour tout exercice pour lequel l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes."

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 15. Bénéfices, Réserves, Distributions.**

15.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé au moins 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale de la Société (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être impératif dès lors que et pour autant que le montant total de la Réserve Légale s'élève à 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

15.2 Les sommes apportées à la Société par un Associé peuvent également être affectées à la Réserve Légale, si l'Associé apporteur consent à une telle affectation.

15.3 En cas de réduction du capital social, la Réserve Légale peut être réduite en proportion afin de ne pas excéder 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

15.4 En vertu des termes et conditions prévus par la Loi de 1915 et sur la recommandation du Conseil, l'Assemblée Générale peut déterminer de quelle manière les sommes restantes des bénéfices nets annuels de la Société seront utilisés conformément à la Loi de 1915 et aux dispositions suivantes:

15.4.1 Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie en ce sens par le Conseil et pourront être versés aux lieux et dates que ce dernier aura déterminés. Le Conseil peut déterminer le taux de change applicable afin de convertir les fonds constituant le dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant une durée de 5 (cinq) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de ladite Part Sociale à l'issue dudit délai de 5 (cinq) ans, lequel perdra ses droits à percevoir le dividende, qui reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

15.4.2 Pour tout exercice pour laquelle la Société décide de réaliser une distribution de dividendes, prélevés des bénéfices nets et des réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, y compris toute prime d'émission éventuelle, le montant alloué à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

(1) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, ensuite,

(2) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, ensuite,

(3) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, ensuite,

(4) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, ensuite,

(5) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, ensuite,

(6) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, ensuite,

(7) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, ensuite,

(8) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux, ensuite,

(9) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I sont en droit de recevoir les distributions de dividendes pour l'exercice concerné pour un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I détenues par eux, et ensuite,

(10) les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J sont en droit de recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

15.4.3 Dans le cas où l'intégralité de la dernière Catégorie de Parts Sociales restante (par ordre alphabétique, par ex. initialement les Parts Sociales de Catégorie J) ont été rachetées et annulées conformément aux articles 5.3, 5.4 et 5.5 présents Statuts au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes devra alors être affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales restante précédente (par ex. initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

15.4.4 Sous réserve des conditions (le cas échéant) prévues par la Loi de 1915 et conformément aux dispositions qui précèdent, le/les Gérant(s) pourront effectuer un paiement anticipé de dividendes aux Associés. Le/les Gérant(s) fixeront le montant et la date du paiement dudit paiement anticipé.

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 16. Dividendes intérimaires – Prime d'émission.

16.1 Le Conseil ou l'Assemblée Générale pourront procéder, afin d'atteindre au total le même résultat que par les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes à l'article 15, au paiement de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) un bilan intérimaire ait été établi et que ce dernier atteste que des fonds suffisants sont disponibles à l'effet d'une distribution, (ii) le montant à distribuer n'est pas supérieur aux bénéfices totaux réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, diminué des pertes reportées et de toute somme devant être affectée aux réserves en vertu des dispositions de la Loi de 1915 ou des présents Statuts et (iii) le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le cas échéant, ayant indiqué dans son rapport au Conseil que les 2 (deux) premières conditions énumérées ci-dessus ont été dûment réunies.

16.2 La prime d'émission, le cas échéant, pourra être librement distribuée à l'/aux Associé(s) en vertu d'une résolution de l'/des Associé(s) ou du Conseil, sous réserve des dispositions légales applicables à l'inaliénabilité du capital social et de la Réserve Légale."

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 17. Liquidation. La Société ne pourra être dissoute et placée en liquidation que par une décision des Associés approuvée par tous les Associés lors d'une Assemblée Générale.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par le/les Gérant(s) ou par toute autre personne (qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale) désignée par le/les Associé(s) qui en détermineront les pouvoirs ainsi que la rémunération.

Après paiement de l'ensemble des dettes et frais de la Société, en ce compris les dépenses relatives à la liquidation, le boni de liquidation net sera distribué aux Associé(s) afin d'atteindre au total le même résultat que par les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes à l'article 15."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et

pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission des nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ six mille euros (€ 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2012. Relation: EAC/2012/5601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012064570/583.

(120091064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Asia Real Estate Prime Development Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.347.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065247/11.

(120094000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Les comptes annuels consolidés du groupe ArcelorMittal au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065245/10.

(120092971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ArcelorMittal Finance, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 13.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065246/9.

(120092716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Aviva Investors European Renewable Energy Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 161.875.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 Juin 2012.

Référence de publication: 2012065250/11.

(120092845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mars Propco 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 786.875,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.331.

Rectificatif du dépôt du 29/05/2012 no L120087157

Suite à un contrat de cession d'actions en date du 4 avril 2012, Mars Holdco 1 S.à r.l., avec siège au 2-4 rue Beck, 5^{eme} étage, L-1222 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 122, un des actionnaires de la Société, a transféré:

- 6.262 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l., avec siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141 904 et;

- 1.606 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH, avec siège social au Friedensplatz 12, D-64283 Darmstadt, immatriculée au Handelsregister de Darmstadt sous le numéro HRB 87991.

Il résulte que les 31.475 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors intégralement détenues comme suit:

- 23.292 parts sociales à Arminius Moat (Luxembourg) S.à r.l.;

- 6.577 parts sociales à Arminius Peel (Luxembourg) S.à r.l.;

- 1.606 parts sociales à Kucera Beteiligungen Holding GmbH.

Munsbach, le 6 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012065598/24.

(120092921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ACIF S.A. Luxembourgeoise, Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 16, Bréimechterpad.

R.C.S. Luxembourg B 101.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 8 mai 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012065251/14.

(120092583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 15 mai 2012

Sont nommés administrateurs pour une période d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Marc TAFNIEZ, né à Eupen (B) le 25.03.1967, demeurant à B – 4780 St. Vith, Marianusstrasse 112/Emmels
- Monsieur Herbert WEYNAND, né à St. Vith (B) le 10.04.1956, demeurant à B – 4770 Amel, Römerstrasse 66
- Monsieur Norbert EICHER, né à St. Vith (B) le 27.12.1949, demeurant à B – 4780 St. Vith, Hardtstrasse 2/Hünningen
- Monsieur François MEYERS, né à Binsfeld (L) le 11.04.1947, demeurant à L – 9748 Eselborn, Rue du Village 23
- Madame Mathilde BACKES, née à St. Vith (B) le 28.01.1953, demeurant à B – 4780 St. Vith, Hardtstrasse 2/Hünningen

L'assemblée décide de désigner Madame Mathilde BACKES comme Présidente du Conseil d'Administration et comme Administrateur-Délégué. Elle peut engager la société par sa seule signature.

Est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Ronny EICHER, né à St. Vith (B) le 17.03.1977, demeurant à B – 4780 St. Vith, Hardtstrasse 14/Hünningen

Pour le Conseil d'Administration

- / M. BACKES

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012065334/23.

(120093564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ADLG S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 130.097.

—
Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société A.D.L.G. S. à r.l. prise en date du 4 juin 2012 que:

- Madame Daphné CHARBONNET, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940, démissionne de son mandat de Gérant avec effet au 1^{er} juin 2012.

Depuis le 2 juin 2012, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Harvey,
- Christophe Gammal,
- Michaël Goosse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2012065253/17.

(120092877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Dialogue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.555.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 7 mai 2012

La démission de Monsieur MARIANI Daniele de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur LAINATI Giovanni, juriste, né le 10.04.1971 à Milan (Italie), domicilié au 42, Am Bongert, L-1270 Luxembourg est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Le mandat d'administrateur de Monsieur DE BERNARDI Alexis est reconduit et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur DONATI Régis est reconduit et viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
DIALOGUE S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2012065387/21.

(120093352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Askania S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.177.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mai 2012

Première résolution

Les associés de la société acceptent la démission de Monsieur Christian Senitz de son poste de gérant A de la société avec effet au 31 mai 2012.

Deuxième résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17 novembre 1972 à Bourges (France), résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant A de la société avec effet au 1^{er} juin 2012.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société

Référence de publication: 2012065280/20.

(120093071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Agence D.L.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.167.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012065254/13.

(120093694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Agihold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 129.332.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012065255/10.

(120093151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Agilos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 140.690.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065256/10.

(120092663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

FREO Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 158.085.

Auszug aus den Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter der Gesellschaft vom 1. Juni 2012

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 1. Juni 2012 per Zirkularbeschluss folgende Beschlüsse gefasst:

- Abberufung von Herrn Christian SENITZ, als Geschäftsführer der Kategorie A mit Wirkung zum 31. Mai 2012;
- Ernennung von Herrn Erwan LE BERRE, geboren am 17. November 1972 in Bourges, France, geschäftsansässig in 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, als Geschäftsführer der Kategorie A mit Wirkung zum 1. Juni 2012 und dies für einen unbestimmten Zeitraum.

Der Geschäftsführungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Erwan LE BERRE, Geschäftsführer der Kategorie A; und
- Herr Borge TANGERAAS, Geschäftsführer der Kategorie B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2012.

FREO Capital Advisors S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2012065444/21.

(120093664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Alkmaar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 114.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065261/9.

(120092814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 50.802.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 23 Mai 2012, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain FLAMMANG, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Francesco COSTADURA, Alexander GLATZ et Romain MANNELLI, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Pricewaterhouse Coopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065331/18.

(120093124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Akita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.638.

Nous, Fiduo, anciennement Mazars, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avons le regret de vous remettre notre démission de nos fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme AKITA S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B40638, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Patrick ROCHAS

Associé

Référence de publication: 2012065258/14.

(120092573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Akuo Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.452.

Société Anonyme fondée le 17 octobre 2008 et publication dans le Mémorial C-N° 2683.

Les comptes annuels de 2011 ont été clôturés au 31 décembre 2011 et approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 29 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2012.

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012065260/13.

(120093195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.917,50.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "IMP S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered under number B159.669, incorporated on 1 March 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1279 of 14 June 2011. The articles of incorporation of the Company have been amended several time and for the last time by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, on 16 February 2012, published in the Mémorial number C-978 of 16 April 2012.

The meeting appointed Maître Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Maître Christophe Bregeon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 3rd May 2012.

III. It appears from the attendance list that all the shareholders representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. (i) increase of the issued share capital by an amount of one thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 1,485.-) from sixty-four thousand four hundred thirty-two Euros and fifty cents (EUR 64,432.50) to sixty-five thousand nine hundred seventeen Euros and fifty cents (EUR 65,917.50) by the creation and issue of fourteen thousand eight hundred fifty (14,850) shares (the "New Shares"), each with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10), subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of an amount of twenty-nine thousand seven hundred Euros (EUR 29,700.-), of which one thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 1,485.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, and

(ii) consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of one thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 1,485.-) from sixty-four thousand four hundred thirty-two Euros and fifty cents (EUR 64,432.50) to sixty-five thousand nine hundred seventeen Euros and fifty cents (EUR 65,917.50) by means of the creation and issue of fourteen thousand eight hundred fifty (14,850) shares (the "New Shares"), each with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10).

The New Shares have been subscribed at a subscription price of twenty-nine thousand seven hundred Euros (EUR 29,700.-).

The New Shares have been subscribed and paid in cash by Heritage Corporate Services (Malta) Limited pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment of the subscription price for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the amount of one thousand four hundred eighty-five Euros (EUR 1,485.-) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

Consequently the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at sixty-five thousand nine hundred seventeen Euros and fifty cents (EUR 65,917.50) divided into six hundred fifty-nine thousand one hundred seventy-five (659,175) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing persons hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing persons, known to the notary by name, surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale des associés de «IMP S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.669, constituée en date du 1^{er} mars 2011 suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1279 du 14 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Edouard Delosch, précité, du 16 février 2012, publié au Mémorial numéro C-978 du 16 avril 2012.

L'Assemblée a désigné Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président. Maître Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Que les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation comprenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux associés en date du 3 mai 2012.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les associés représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentés à la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est dûment constituée, remplit les conditions de quorum et peut valablement délibérer de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous:

1. (i) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 64.432,50) à soixante-cinq mille neuf cent dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 65.917,50) par la création et l'émission de quatorze mille huit cent cinquante (14.850) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10), souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par voie d'apport en espèces d'un montant de vingt-neuf mille sept cents euros (EUR 29.700,-), duquel mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-) seront alloués au compte de capital de la Société et le solde sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société, et

(ii) modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Après que les points ci-avant aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille quatre cent trente-deux euros et cinquante centimes (EUR 64.432,50) à soixante-cinq mille neuf cent dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 65.917,50) par la création et l'émission de quatorze mille huit cent cinquante (14.850) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix de souscription d'un montant de vingt-neuf mille sept cents euros (EUR 29.700,-).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et payées en espèces par Heritage Corporate Services (Malta) Limited conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par les parties comparantes et le notaire soussigné et restera annexé au présent document afin d'être soumis aux autorités de l'enregistrement.

La preuve du paiement du prix de souscription de ces Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.485,-) au compte de capital social de la Société et le solde au compte de la prime d'émission librement distribuable de la Société.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-cinq mille neuf cent dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 65.917,50) divisé en six cent cinquante neuf cent soixante-quinze (659.175) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de son augmentation du capital au taux d'enregistrement fixe, sont estimés à approximativement mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, Ch. Bregeon, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 2012. Relation: DIE/2012/5889. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Diekirch, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012064948/137.

(120092103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Black Grafton Invest 5 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.416.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Black Grafton S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 22, Grand-rue L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153.245, holder of 9,999 shares,

and

PVREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 2,000,000.-, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.917, holder of one share,

being all the shareholders of Black Grafton 5 S.C., a société civile incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number E 4.416 (the "Company"),

here represented by Ghizlane Gryp, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal on May 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to include a second paragraph to the corporate purpose clause which shall be read as follows:

"The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.";

2. Subsequent amendment of Article 2 of the Company's articles of association;

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to include a second paragraph to the corporate purpose clause which shall be read as follows:

"The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.";

Second Resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 2 of the Articles is amended and shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies (including, but not limited to, in SPPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital

variable) and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any activities, excluding any commercial activities, and operations which it may deem useful in accomplishment of its purpose.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Black Grafton S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.245, détenteur de 9.999 parts sociales,

et

PWREF I Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 2.000.000,-, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.917, détenteur d’1 part sociale, étant tous les associés de Black Grafton Invest 5 S.C., a société civile constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4.416 (la “Société”).

ici représentés par Ghizlane Gryp, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en mai 2012.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de déclarer:

I. – Que l’ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l’objet social de la Société afin d’inclure en tant qu’alinéa 2 de la clause d’objet social le paragraphe suivant: «La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»;

2. Modification subséquente de l’article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

III. - Que l’intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

Ainsi, l’assemblée générale des associés prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

L’assemblée générale des associés de la Société décide de modifier l’objet social de la Société afin d’inclure en tant qu’alinéa 2 de la clause d’objet social le paragraphe suivant:

«La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.»

Seconde Résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 2 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (y compris, mais non limité, dans des SPICAV-société de placement à prépondérance immobilière à capital variable) et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, se porter garant, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou tout droit de toute nature ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités et/ou opérations estimées utiles pour l'accomplissement de son objet à l'exclusion de toute activité commerciale.

"Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: G. GRYP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. Relation: LAC/2012/24513. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012065304/133.

(120093266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Akita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourgeois B 40.638.

En date du 1^{er} juin 2012, l'agent domiciliataire FIDUO (anciennement MAZARS), inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme AKITA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B40638, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Pour FIDUO (anciennement MAZARS)

Patrick ROCHAS

Associé

Référence de publication: 2012065259/15.

(120093646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourgeois B 117.400.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 mai 2012

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Fanny Him et Madame Pascale Nutz de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet au 16 mai 2012.

Il a en outre été décidé de nommer:

- Monsieur Christos Baltoumas ayant comme adresse professionnelle le 32 Voukourestiou Str., 10671, Athènes, Grèce, comme gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2012 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin le 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2012 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Pietro Longo ayant comme adresse professionnelle le 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 16 mai 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Christos Baltoumas;
- Monsieur Jean-Christophe Dauphin, et
- Monsieur Pietro Longo.

D'autre part, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 16 mai 2012 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, étant le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Chesnut Holdings S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012066701/30.

(120095062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.447.036,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

X-Rite, Incorporated, a domestic profit corporation established and existing under the laws of the State of Michigan, having its registered office at 4300 44th St., S.E. Grand Rapids, 49512 Michigan, United States of America and registered with the Department of Licensing and Regulatory Affairs of the State of Michigan under number 091366,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal given on May 25, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "X-Rite Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152208, established by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Mersch, of March 24, 2010, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 930, of May 4, 2010, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, of March 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1022, of May 15, 2010.

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand eight hundred ninety-four United States Dollars (USD 18.894,00), represented by two hundred one (201) shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of ninety-five million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-two United States Dollars (USD 95.428.142,00) to raise it from its present amount of eighteen thousand eight hundred ninety-four United States Dollars (USD 18.894,00) to ninety-five million four hundred forty-seven thousand thirty-six United States Dollars (USD 95.447.036,00) by creation and issuance of one million fifteen thousand one hundred ninety-three (1.015.193) new shares, all with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each (the New Shares), together with a share premium in the amount of two United States Dollars and forty-three US Dollar cents (USD 2,43).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00) each, for an aggregate amount of ninety-five million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-two United States Dollars (USD 95.428.142,00), along with a share premium in the

aggregate amount of two United States Dollars and forty-three US Dollar cents (USD 2,43), by payment in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company in the total amount of ninety-five million four hundred twenty-eight thousand one hundred forty-four United States Dollars and forty-three US Dollar cents (USD 95.428.144,43) (the Receivable).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of May 25, 2012, of the Sole Shareholder;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the unlimited owner of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 7 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the Company is set at ninety-five million four hundred forty-seven thousand thirty-six United States Dollars (USD 95.447.036,00) represented by one million fifteen thousand three hundred ninety-four (1.015.394) shares with a nominal value of ninety-four United States Dollars (USD 94,00), all of which are fully subscribed and paid up. In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

X-Rite, Incorporated, une domestic profit corporation établie et existant selon le droit de l'Etat du Michigan, ayant son siège social au 4300 44th St., S.E. Grand Rapids, 49512 Michigan, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Département de la Délivrance des Permis et des Affaires Règlementées (Department of Licensing and Regulatory Affairs) de l'Etat du Michigan sous le numéro 091366,

ici représentée par Mr. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 25 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée en varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «X-Rite Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152208, établie suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de rési-

dence à Mersch, du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 930, du 4 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, susnommé, du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1022, du 15 mai 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 18.894,00), représenté par deux cent une (201) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-deux Dollars Américains (USD 95.428.142,00) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 18.894,00) à quatre-vingt-quinze millions quatre cent quarante-sept mille trente-six Dollars Américains (USD 95.447.036,00) par la création et l'émission d'un million quinze mille cent quatre-vingt-treize (1.015.193) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 2,43).

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-deux Dollars Américains (USD 95.428.142,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 2,43), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un montant total de quatre-vingt-quinze millions quatre cent vingt-huit mille cent quarante-quatre Dollars Américains et quarante-trois centimes (USD 95.428.144,43 (la Créance).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 25 mai 2012 de l'Associé Unique;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction la Créance;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique par son mandataire, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 7 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze millions quatre cent quarante-sept mille trente-six Dollars Américains (USD 95.447.036,00) représenté par un million quinze mille trois cent quatre-vingt-quatorze (1.015.394) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-quatorze Dollars Américains (USD 94,00) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (€ 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 juin 2012. Relation: EAC/2012/7088. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065165/152.

(120092337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Aluventure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.444.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065265/10.

(120093606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Basler Fashion Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.833,34.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.918.

Le siège social de:

Triton Fund II L.P.

Triton Fund II No. 2 L.P.

Two Triton Fund F&F L.P.

Two Triton Fund F&F No. 2 L.P.

Two Triton Fund (Executives) L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Basler Fashion Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012065293/16.

(120093202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065263/11.

(120093805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Neo Project, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.904.

Cession de parts

A la suite de la cession de parts sociales intervenue par acte sous seing privé et signé entre parties le 16 mai 2012 et le 18 mai 2012, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- La société NEO FINANCE S.A. ayant son siège social

45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg et immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36 105 32 parts

- Monsieur Frans VAN DEN HOEK, 8 parts

demeurant à L-4924 Hautcharage, 49, rue de la Gare, né le 3 décembre 1964 à Differdange	
- Monsieur Roger KLEIN, demeurant à D-66693 Mettlach, 4A, Bocksberg, né le 20 juillet 1961 à Luxembourg	20 parts
- Monsieur Lionel GOURDIN, demeurant à F-57100 Thionville, 11A, route d'Esch-sur-Alzette, né le 11 mai 1967 à Lyon, France	20 parts
- Monsieur Stefan MUEHLEN, demeurant à D-66693 Mettlach-Orscholz, 31, im Kahlenbruch, né le 6 avril 1977 à Saarburg, Allemagne	20 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012067014/29.

(120094937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Altice IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.272.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 31 mai 2012

L'actionnaire unique de la Société a décidé:

(i) d'accepter la démission de Monsieur Philippe LE MAY de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2012;

(ii) de nommer Madame Anne-Laure COATES, née le 12 avril 1981 à Cognac (France), demeurant au 4, Chemin des Fraisières, 1212 Grand Lancy, Suisse, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065264/15.

(120092685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Amber Investment SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 130.856.

Les comptes annuels au 31. December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012065266/11.

(120093342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 mai 2012

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société de Monsieur Romain THILLENS avec effet au 21 mai 2012.

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Mr Philippe Olivier BURGER et de Dr Karl Josef HIER, Administrateurs de catégorie A et de Mr Harro Uwe CLOPPENBURG et de Mr Patrick CLOPPENBURG, Administrateurs de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels 2012 de la société.

6^{ème} Résolution:

En remplacement de Monsieur Romain THILLEN, l'Assemblée Générale décide de nommer Madame Cornelia METTLEN, employée privée demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'Administrateur de catégorie A avec effet au 21 mai 2012. Le mandat de Madame METTLEN prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2012 de la société.

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer à nouveau AAD Fiduciaire s.à.r.l., société à responsabilité limitée, existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 89.237 en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels 2012 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 mai 2012.

Pour NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II A. G.

Référence de publication: 2012065654/28.

(120092911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Henderson Lutra Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.858.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012**Composition du Conseil d'administration:*

- Il a été décidé de réélire Monsieur Jeremy Vickerstaff, Monsieur Martin Alfred John Sabey, Monsieur Nicholas Toby Hiscock, Monsieur Albertus Plomb ainsi que Monsieur Gerhard Kluth en date du 15 mai 2012, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Au 15 mai 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Jeremy Vickerstaff
- Martin Alfred John Sabey
- Nicholas Toby Hiscock
- Albertus Plomb
- Gerhard Kluth

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PriceWaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour Henderson Lutra Fund

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012065476/26.

(120093490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012065268/10.

(120092914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Caravel Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 mai 2012

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.
- Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe STANKO, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065353/18.

(120092619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Brookwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

—
La Société a pris acte des démissions suivantes:

- démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant de la Société avec effet au 10 mai 2012;
- démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de la Société avec effet au 4 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012065314/16.

(120092597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

A.s.b.l. Roger Bertemes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 41, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg F 9.177.

—
STATUTS

Entre les soussignés, membres-fondateurs:

1. M. Paul Bertemes, 41 rue de Pont-Rémy, L-2423 LUXEMBOURG, conseil artistique et ancien journaliste, nationalité luxembourgeoise
2. M. François Bertemes, Lafontainestrasse 2, D-06114 HALLE/SAALE, archéologue, professeur à la Martin-Luther-Universität, Halle-Wittenberg, nationalité luxembourgeoise
3. Mme, Karin Ebermann, épouse Bertemes, 41, rue de Pont-Rémy, L-2423 LUXEMBOURG, enseignante, nationalité allemande
4. Mme Karin Hornung-Bertemes, Lafontainestrasse 2, D-06114 HALLE/SAALE, archéologue, nationalité allemande
5. M. Jean Colling, 1, rue Wangert, L-6961 SENNINGEN, nationalité luxembourgeoise, conseil en communication
6. M. Ronald Weber, 6, place de Nancy, L-2212 LUXEMBOURG, économiste, nationalité luxembourgeoise

Préliminaires

L'idée de l'association repose sur un concept de Paul Bertemes sur la gestion du legs artistique de feu l'artiste Roger Bertemes, auquel les membres-fondateurs ont adhéré.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "A.s.b.l. Roger Bertemes",

Art. 2. L'association a pour objet de contribuer à pérenniser et à rendre accessible la création artistique de Roger Bertemes au Luxembourg et au-delà en archivant, réunissant, valorisant et présentant au public luxembourgeois et d'ailleurs des œuvres représentatives de l'artiste.

Art. 3. L'association gère en bon père de famille un nombre non-défini d'œuvres issues du legs artistique de Roger Bertemes qui sont en possession des héritiers et qui lui sont remises en dépôt par ceux-ci. Elle pourra aussi acquérir des œuvres d'art de l'artiste ou des objets liés au travail de l'artiste pour constituer une collection et des archives propres. Elle pourra mettre en vente les œuvres de l'artiste en sa possession. Une mise en vente par l'association des œuvres de l'artiste remises en dépôt présuppose l'accord préalable des propriétaires. Dans ce cas, l'association percevra une commission de 60% sur le prix de vente. L'association assurera l'entretien des œuvres (y inclus des travaux de restauration qui s'avèrent nécessaires) qui lui sont confiées et prendra l'initiative de publications en relation avec la propagation de l'œuvre de Roger Bertemes. L'association pourra aussi louer en son nom des locaux pour dépôts et/ou expositions.

Art. 4. L'association a son siège social à Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision majoritaire du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

II. Membres

Art. 7.1. L'association comprend les membres-fondateurs et les membres effectifs. Les membres-fondateurs sont aussi membres effectifs

Art. 7.2. Peut devenir membre effectif toute autre personnes physique par décision majoritaire des deux tiers du conseil d'administration. Le nombre total de membres effectifs ne pourra pas dépasser neuf personnes.

Art. 8. Le conseil d'administration décide souverainement sur toute nouvelle adhésion et n'est pas tenu de faire connaître les motifs pour lesquels celle-ci aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 9. Le nombre minimum des membres effectifs est de quatre.

Art. 10. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Art. 11. Tout membre peut être exclu sur proposition du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association.

Art. 12. L'assemblée générale décide l'exclusion souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

III. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration et/ou à la demande des deux tiers des membres du Conseil d'Administration, adressée par courrier à tous les membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Un membre peut être porteur de plusieurs procurations.

Les résolutions de l'assemblée générale, rédigées dans un rapport de réunion, seront portées à la connaissance des membres par lettre circulaire ou partout autre moyen approprié.

Art. 14. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Administration

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Le conseil d'administration comprendra un maximum de six administrateurs, y compris MM. Paul et François Bertemes qui sont membres permanents du conseil d'administration jusqu'à leur décès ou démission.

Les administrateurs pourront résider au Luxembourg ou à l'étranger. Le président est élu par et parmi les membres du conseil d'administration. Les mandats viennent à échéance tous les cinq ans.

Art. 16. Tous les administrateurs devront témoigner d'un intérêt prononcé pour l'art et la culture et d'une connaissance approfondie de l'évolution de la création artistique du Luxembourg.

Art. 17. Le conseil d'administration déléguera à un des administrateurs la fonction de secrétaire général en charge de la gestion journalière de l'association. Le secrétaire général sera secondé par un trésorier, un archiviste et des membres ayant une mission spécifique. Toutes les activités sont exclues d'honoraires. Le conseil d'administration peut décider de compensations à des frais de fonctionnement encourus par les administrateurs dans le cadre des activités de l'association.

Art. 18. L'association pourra offrir à des étudiants stagiaires de préférence issus de pays membres de l'Union européenne des opportunités de stages de formation et des possibilités de publication de travaux de recherche en relation avec les activités de l'association.

V. Revenus et Cotisations

Art. 19. Les revenus qui assurent le fonctionnement de l'association se composent de subventions publiques, de revenus d'activités, de dons et de commissions ainsi que des revenus résultant de la mise en vente d'oeuvres de l'artiste par l'association. La cotisation maximale pour les membres est fixée à 100 euros par an.

VI. Mode d'établissement des comptes

Art. 20. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VII. Expositions

Art. 21. L'association pourra organiser des expositions dans des espaces variés, publics et privés, choisis selon les disponibilités et selon les nécessités de chaque projet. Ces lieux seront sécurisés et dans un état acceptable.

VIII. Modification des statuts

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 23. Les modifications des statuts, ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 24. En cas de cessation ou de dissolution de l'association, le patrimoine de celle-ci reviendra à une oeuvre active dans le domaine culturel à définir par le conseil d'administration. Le patrimoine mis en dépôt sera retourné aux propriétaires ou à leurs héritiers.

X. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée s'appliqueront.

Signatures.

Référence de publication: 2012065224/104.

(120092865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065269/10.

(120092737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 167.321.

Lors de la constitution de la Société en date du 10 février 2012, le fonds Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Investment Fund, L.P. a été identifié comme Associé Unique de la Société.

Ce même fonds a constitué en date du 10 février 2012 la société Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, par apport en nature des 100 parts sociales de la Société.

Il résulte de cet apport que Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl est l'Associé Unique de la Société. L'Associé Unique de la Société est le suivant:

- Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant pour adresse le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167322.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Institutional Lux Sàrl II
Robert van 't Hoeft
Gérant B

Référence de publication: 2012065479/21.

(120092851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Opexia PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 159.508.

L'an deux mille douze, le vingt et un mai,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPEXIA PSF S.A., ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1222 du 7 juin 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.508 (la «Société»), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2205 du 19 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, directeur, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille euros (€ 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (€ 600.000.-) à neuf cent mille euros (€ 900.000.-) par la création et l'émission de trois mille (3000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

2. Souscription et libération partielle, à hauteur de cinquante pour cent (50%), des trois mille (3.000) nouvelles actions par apport en numéraire de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

4. Approbation de toutes déclarations afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation de capital de la Société.

II.- Que les actionnaires tous représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (€ 300.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent mille euros (€ 600.000.-) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, à un montant de neuf cent mille euros (€ 900.000.-) par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

Souscription et Libération

L'assemblée générale admet à la souscription Monsieur Emmanuel Lebeau, directeur, 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les trois mille (3.000) nouvelles actions de la Société sont souscrites comme suit:

1) Ambrinvest S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.751,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 mai 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare souscrire huit cent soixante-deux (862) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de quatre-vingt-six mille deux cents euros (€ 86.200.-);

2) NGR Consulting S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 102.357,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 mai 2012, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare souscrire mille trois cent dix (1.310) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de cent trente et un mille euros (€ 131.000.-);

3) Monsieur Emmanuel Lebeau, prénommé, déclare souscrire huit cent vingt-huit (828) nouvelles actions représentatives du capital social de la Société pour un montant total de quatre-vingt-deux mille huit cents euros (€ 82.800.-).

Toutes les actions sont libérées en espèces à concurrence de cinquante pour cent (50%), de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (€ 150.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 900.000 (neuf cent mille euros) divisé en 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve toutes déclarations faites aux présentes et afférentes aux frais et honoraires liées à l'augmentation du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23471. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065675/93.

(120093082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

AR, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.845.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012065270/10.

(120093150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY,

COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / J. WINANDY

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065697/22.

(120093644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ARC TG 12 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.585.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065271/11.

(120093827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ARC TG 12 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.585.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065272/11.

(120093828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065273/11.

(120093786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.214.

Lors de la constitution de la Société en date du 10 février 2012, le fonds Highbridge Principal Stratégies Mezzanine Partners II, L.P. a été identifié comme Associé Unique de la Société. Ce même fonds a constitué en date du 10 février 2012 la société Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, par apport en nature des 100 parts sociales de la Société.

Il résulte de cet apport que Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl est l'Associé Unique de la Société.

L'Associé Unique de la Société est le suivant:

- Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant pour adresse le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167240.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Onshore Lux Sàrl II

Robert van 't Hoef

Gérant B

Référence de publication: 2012065481/21.

(120092853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Atrovirint Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.914.

L'an deux mil douze, le trente-et-un mai.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATROVIRINT HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 56 du 8 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mathieu Villaume, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de EUR 2.150.000.-(deux millions cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.389.800.-(un million trois cent quatre-vingt-neuf mille huit

cent euros) à EUR 3.539.800.-(trois millions cinq cent trente-neuf mille huit cent euros) par l'émission de 21.500 (vingt et un mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Accepter la souscription des 21.500 actions nouvelles par l'actionnaire unique par conversion dans le capital d'une créance de l'actionnaire d'un montant de EUR 2.150.000.

3. Modifier l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de EUR 2.150.000.-(deux millions cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.389.800.-(un million trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cents euros) à EUR 3.539.800.-(trois millions cinq cent trente-neuf mille huit cent euros) par l'émission de 21.500 (vingt et un mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, l'actionnaire unique, EDWORT HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Spyrou Kyprianou, 75, 1st floor, Potamos Germasogeias, P.C. 4042, Limassol (République de Chypre), ici représentée par Monsieur Mathieu Villaume, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

laquelle déclare souscrire les 21.500 (vingt et un mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'actionnaire à l'encontre de la société, d'un montant de EUR 2.150.000.-(deux millions cent cinquante mille euros).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par AUDIT CONSEIL SERVICES S.à r.l. Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, le 21 mai 2012, qui conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Receivable to be contributed does not correspond at least to the number and accounting value of the 21,500 new ordinary shares with a nominal value of EUR 100 each to be issued as consideration, representing a share capital increase of EUR 2,150,000.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** «Le capital social souscrit est fixé à EUR 3.539.800.-(trois millions cinq cent trente-neuf mille huit cents euros) représenté par trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (35.398) actions d'une valeur nominale de EUR 100,(cent euros) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 2.900.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VILLAUME, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25265. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012065283/76.

(120092855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.561.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of May.

Before us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NPS European Property Limited Partnership, a limited partnership, organised by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom, registered with the Companies House under number LP014042, represented by its general partner RockSpring Single Client Fund (General Partner) Limited, a private limited company, organised by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 166, Sloane Street, SW1X 9QF London, United Kingdom, registered with the Companies House under number 06751282

hereby represented by Mrs. Eleanor Emuss-Lever, private employee, with professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, by virtue of a proxy established on 17 May 2012.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name "NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under company number B 161.561, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of notary by Maître Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 24 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 September 2011 under number C 2099 page 100728, (hereinafter referred to as the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided in 500 Hundred (500) shares (parts sociales) with a par value of Twenty-Five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda

(1) Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25), so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) by the creation and issue of one (1) new share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) (the "New Share") and having the same rights and obligations as the existing shares together with a share premium of eighty-six thousand six hundred Euros (EUR 86,600) (the "Share Premium");

(2) Subscription by a contribution in specie of (i) the New Share and (ii) the Share Premium by the Sole Shareholder;

(3) Decision to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which will read as follows:

"The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) divided into five hundred and one (501) shares of twenty-five Euros (EUR 25) each."

(4) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five Euros (EUR 25), so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) by the creation and issue of one (1) New Share having a par value of twenty-five Euros (EUR 25) and having the same rights and obligations as the existing shares together with the Share Premium of eighty six thousand six hundred Euros (EUR 86,600).

Second resolution
Subscription and Payment

Thereupon appeared the Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, declares to subscribe for the one (1) New Share to be issued and to make payment in full for the New Share, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) and together with the total Share Premium by a contribution in specie for consisting of part of a receivable having an aggregate value of eighty-six thousand, six hundred and twenty-five Euros (EUR 86,625).

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by (i) a balance sheet of the Company dated 18 May 2012 signed by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a valuation certificate issued on 18 May 2012 by the management of the Company (the Management Certificate), which states in essence that:

“- The Contributing Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possess the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on all the information provided to the Company and the Contributing Shareholder, the Receivable contributed to the Company is valued at least at eighty six thousand, six hundred and twenty-five Euros (EUR 86,625);
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributing Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributing Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Contributing Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

The Balance Sheet and the Management Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder hereby expressly approves and agrees to the issuance of the share as set out above.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend the article 5 paragraph 1 of the Articles to read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** "The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and twenty-five Euros (EUR 12,525) divided into five hundred and one (501) shares of twenty-five Euros (EUR 25) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NPS European Property Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) régie par les lois du Royaume Uni, dont le siège social est établi au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume Uni et immatriculée au Companies House sous le numéro LP014042, représentée par son associé commandité RockSpring Single Client Fund (General Partner) Limited, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Royaume Uni, dont le siège social est établi au 166, Sloane Street, SW1X 9QF Londres, Royaume Uni, immatriculée au Companies House sous le numéro 06751282

ici représentée par Madame Eleanor Emuss-Lever, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

la partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée connue sous le nom «NPS European Property Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.561, dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 septembre 2011 numéro C 2099 page 100728 (ci-après mentionnée comme la Société). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, reconnaissant être valablement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(1) Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par la création et l'émission d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) (la Nouvelle Part Sociale) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à cela s'ajoute une prime d'émission de quatre-vingt six mille et six cents euros (EUR 86,600) (la Prime d'Emission);

(2) Souscription par un apport en nature (i) d'une Nouvelle Part Sociale et (ii) d'une Prime d'Emission par l'Associé Unique;

(3) Décision de modifier de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune»

(4) Divers

En conséquence, sur base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à cela s'ajoute une prime d'émission de quatre-vingt-six mille six cents euros (EUR 86.600).

Deuxième résolution

Souscription et paiement

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Nouvelle Part Sociale qui sera émise et libère intégralement cette Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et avec la Prime d'Emission, par un apport en nature se composant d'une partie d'une créance ayant une valeur totale de quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 86.625).

La valeur de l'apport en nature de la Créance est certifiée (i) par un bilan de la Société daté du 18 mai 2012 signé par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'évaluation émis le 18 mai 2012 par la gérance de la Société (le Certificat) dont le contenu est en substance le suivant:

- L'Associé Apporteur est le propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide, exigible à la date due et sans déductions;

- sur base des informations fournies à la Société et à l'Associé Apporteur, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins quatre-vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 86.625);

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Apporteur à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou ni grevée d'aucun nantissement ou privilège qui limiterait sa cessibilité ou réduirait sa valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Apporteur et dès l'apport de la Créance par l'Associé Apporteur à la Société, la Société sera le propriétaire de plein droit de la Créance.

Le Bilan et le Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Par la présente, l'Associé Unique accepte expressément et consent à l'émission de la part sociale tel que détaillé ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Paragraphe 1^{er}** . «Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cents euros (EUR 1,700.-).

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Emuss-Lever et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. LAC/2012/24312. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012065047/179.

(120091916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012065274/11.

(120093787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

BBYNESS Haller, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.322.

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-NEUF (29) MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée BBYNESS HALLER, ayant son siège social à L-6370 HALLER, rue des Romains, 02, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la Section B et le numéro 128322,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1437 du 12 juillet 2007

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, salariée, demeurant professionnellement au 6, rue Jos Seyler à L-8522 BECKERICH, qui se désigne elle-même scrutatrice.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Manon BOLTZ, salariée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle

liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation et la gérance d'un ou plusieurs établissements de l'industrie hôtelière et de restauration, le commerce de produits gastronomiques et comestibles, l'organisation de dîners, banquets, réceptions, cocktails et de toutes autres entreprises de traiteur et de restaurateur généralement quelconques, la location de tous matériels et la prestation de tous services s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a aussi comme objet l'exploitation d'«appart-hôtels» c'est-à-dire la location de chambres, studios et appartements, meublés tant à brèves qu'à longues périodes, ainsi que l'offre de tous services hôteliers y relatifs et ceci sans limitations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut exécuter toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.»

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'Article deux des Statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation et la gérance d'un ou plusieurs établissements de l'industrie hôtelière et de restauration, le commerce de produits gastronomiques et comestibles, l'organisation de dîners, banquets, réceptions, cocktails et de toutes autres entreprises de traiteur et de restaurateur généralement quelconques, la location de tous matériels et la prestation de tous services s'y rattachant directement ou indirectement.

La société a également pour objet l'exploitation d'un café-restaurant avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a aussi comme objet l'exploitation d'«appart-hôtels» c'est-à-dire la location de chambres, studios et appartements, meublés tant à brèves qu'à longues périodes, ainsi que l'offre de tous services hôteliers y relatifs et ceci sans limitations.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut exécuter toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Yves RICHER est située au 2, rue des Romains, L-6370 HALLER et que l'adresse de l'associé unique BBYNESS COMPANY est fixé à 2, rue des Romains, L-6370 HALLER.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. WURTH, M. BOLTZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 juin 2012. Relation: RED/2012/730. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06 juin 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012065318/80.

(120093307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Lux Prime Pension - Caisse de Pension, Fondation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 50.

Budget

pour l'exercice 2012

DEBIT		CREDIT	
Charges des sinistres	3.250.000		
Variations provisions techniques	400.000	Participations aux Bénéfices et ristournes	3.700.000
Frais généraux	50.000		
	<u>3.700.000</u>		<u>3.700.000</u>

Luxembourg, le 26 avril 2012.

CDK/CW/ssch

Christiane Deckenbrunnen / Corinne Ludes

Administrateur / Président

Bilan

31 décembre 2011

(exprimé en euros)

ACTIF	31.12.2011	31.12.2010
Placements (Note 3)		
Autres placements financiers		
Actions et parts dans des fonds communs de placement	34.331.284	37.081.258
Autres éléments d'actif		
Avoirs en banque	206.791	212.987
	<u>34.538.075</u>	<u>37.294.245</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

PASSIF	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres (Note 4)		
Résultats reportés	6.428.690	6.428.690
Provisions techniques (Note 5)		
Provision d'assurance-vie	19.039.295	18.760.834
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	9.044.330	12.079.593
	<u>28.083.625</u>	<u>30.840.427</u>
Dettes		
Autres dettes	25.760	25.128
	<u>34.538.075</u>	<u>37.294.245</u>

Annexe - suite
31 décembre 2011

	2011	2010
Compte technique de l'assurance vie		
Produits des placements		
Produits des autres placements	2.221	977
Profits provenant de la réalisation des placements	580.237	3.595.767
Plus-values non réalisées sur placements (Note 3)
	<u>582.458</u>	<u>3.596.744</u>

Charges des sinistres		
Montants payés (Note 6)	(2.786.350)	(2.133.310)
Variation des autres provisions techniques		
Provision d'assurance-vie (Note 5)	(278.461)	(235.865)
Participations aux bénéficiaires et ristournes (Note 5)	3.035.263	356.551
Frais d'exploitation nets		
Frais d'administration	(10.597)	(25.761)
Charges des placements		
Pertes provenant de la réalisation des placements	(151.189)	(24.363)
Moins-values non réalisées sur placements (Note 3)	(391.124)	(1.533.996)
	(582.458)	(3.596.744)
Résultat du compte technique de l'assurance-vie
Résultat de l'année

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. La Caisse de Pension des Employés de BGL BNP Paribas (l'«Établissement») est un établissement d'utilité publique constitué le 25 juin 1970 et régi par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, par la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances à Luxembourg, par la loi du 8 juin 1999 relative aux régimes complémentaires de pension (la «Loi») et par le règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux assurances (le «Règlement grand-ducal»).

Le siège social de l'Établissement est situé 50, avenue J.-F. Kennedy à Luxembourg.

L'Établissement a pour objet principal la gestion des biens qui composent son patrimoine et l'affectation de celui-ci à l'allocation aux employés de BGL BNP Paribas (anciennement BGL S.A., Fortis Banque Luxembourg) (la «Banque»), ainsi qu'à certains de leurs proches parents, d'un complément à la pension de vieillesse versé par la Caisse de Pension des Employés Privés.

Au cours de l'année 2001, un nouveau règlement de pension est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000 (le «Nouveau Plan»), fixant les règles relatives aux régimes complémentaires de pension en conformité avec la Loi, en remplacement du règlement de pension entré en vigueur le 1^{er} juillet 1970 (l'«Ancien Plan») et modifié les 1^{er} juillet 1995 et 10 décembre 1997 (l'«Ancien Plan Modifié»). Au 31 décembre 2011, seuls 2 affiliés «actifs» (2010 - 2) sont soumis à l'Ancien Plan (Note 5). Les autres affiliés, ayant accepté l'Ancien Plan Modifié, ont été transférés dans le Nouveau Plan avec effet au 1^{er} janvier 2001. Le nombre d'affiliés au Nouveau Plan au 1^{er} janvier 2011 s'élève à 1.237 (2010 - 1.294). Le nombre de bénéficiaires de rentes pris en compte au 31 décembre 2011 s'élève à 36 (2010 - 34) (Notes 5 et 7).

Au cours de l'année 2009, l'Établissement a changé de nom et est devenu
Lux Prime Pension - Caisse de Pension.

Note 2. Principales méthodes comptables. L'Établissement tient ses livres en Euros et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

Format des comptes annuels

Les chiffres ont été préparés en accord avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes des sociétés d'assurance et de réassurance.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont évalués à leur valeur de marché déterminée sur base de leur cotation de fin d'année convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

Les cessions de valeurs mobilières sont valorisées au coût moyen pondéré.

Provisions techniques

- Provision d'assurance-vie

La provision d'assurance-vie représente la valeur actuarielle estimée des indemnités futures à payer aux bénéficiaires de l'Établissement. Cette provision est calculée en fin d'année selon les modalités et les bases techniques généralement admises par les méthodes actuarielles. Les mouvements dans la provision d'assurance-vie sont enregistrés sous la rubrique «Variation des autres provisions techniques - Provision d'assurance-vie».

- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a constitué aux 31 décembre 2011 et 2010 une provision pour participations aux bénéfiques et ristournes; celle-ci fait l'objet d'une dotation (respectivement d'une reprise) annuelle à hauteur de l'intégralité du résultat annuel positif (respectivement négatif), avant dotation à (respectivement reprise de) la provision. Les mouvements dans la provision pour participations aux bénéfiques et ristournes sont enregistrés sous la rubrique «Participations aux bénéfiques et ristournes».

Produits des placements

Les revenus d'intérêts provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes. Les dividendes provenant des placements sont enregistrés dans le compte de profits et pertes à la date de détachement de coupon.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'année. Les transactions en devises étrangères durant l'année sont enregistrées aux taux de change du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

Note 3. Placements. Aux 31 décembre 2011 et 2010, les placements détenus par l'Établissement se composent comme suit:

Description	Coût d'acquisition 31/12/2010	Moins-values non réalisées 31/12/2010	Plus-values non réalisées 31/12/2010	Valeur de marché 31/12/2010	Valeur nette comptable 31/12/2010
Parts dans des OPCVM	35.956.312	(187.750)	1.312.696	37.081.258	37.081.258
	<u>35.956.312</u>	<u>(187.750)</u>	<u>1.312.696</u>	<u>37.081.258</u>	<u>37.081.258</u>
Description	Coût d'acquisition 31/12/2011	Moins-values non réalisées 31/12/2011	Plus-values non réalisées 31/12/2011	Valeur de marché 31/12/2011	Valeur nette comptable 31/12/2011
Parts dans des OPCVM	33.597.462	(90.903)	824.725	34.331.284	34.331.284
	<u>33.597.462</u>	<u>(90.903)</u>	<u>824.725</u>	<u>34.331.284</u>	<u>34.331.284</u>

Aux 31 décembre 2011 et 2010, l'Établissement n'a pas de placements dans des entreprises liées.

Note 4. Capitaux propres. En tant qu'établissement d'utilité publique, l'Établissement ne dispose pas de capital propre et n'est pas obligé de constituer de réserve légale.

Note 5. Provisions techniques.

Provision d'assurance-vie

Aux 31 décembre 2011 et 2010, la provision d'assurance-vie se compose comme suit:

	31.12.2011	31.12.2010
Provision pour complément de retraite - Ancien Plan	476.653	487.240
Provision pour complément de retraite - Nouveau Plan	16.851.101	16.451.230
Provision pour bénéficiaires actuels de rentes - Ancien et Nouveau Plans (Note 7)	<u>1.711.542</u>	<u>1.822.364</u>
	<u>19.039.296</u>	<u>18.760.834</u>

A partir du 1^{er} janvier 2000, l'effectif de l'Établissement s'est converti en un groupe fermé, les employés engagés à partir de cette date étant regroupés dans d'autres régimes complémentaires de pension créés par la Banque.

Le Règlement Grand-Ducal du 15 janvier 2001 a fixé les bases techniques servant à la détermination des valeurs actuelles de la rente des services passés à la table de mortalité STATEC 65-95 et à un taux d'intérêt technique de 5%.

Pour les employés affiliés sous le Nouveau Plan, une dotation théorique de la Banque à l'Établissement a été calculée conformément à la méthode prévue par le plan de financement établi selon la Loi, à savoir la méthode de l'«Aggregate Cost». Il n'y pas de dotation au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Conformément à la Loi, un financement minimum a également été estimé au 31 décembre 2011, pour un montant de EUR 18.139.720 (2010 - EUR 17.840.125).

Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes

Conformément au Règlement grand-ducal, l'Établissement a enregistré une provision pour participations aux bénéfiques et ristournes pour un montant de EUR 9.044.330 au 31 décembre 2011 (2010 - EUR 12.079.593).

Note 6. Charges des sinistres. Les montants payés au cours de l'année 2011 s'élèvent à EUR 2.786.683.

Au cours de l'année 2002, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de proposer à ses affiliés un paiement en capital au lieu et en place d'une rente viagère. A ce titre, un montant en capital de EUR 11.967.400 a été payé en 2002. Les affiliés n'ayant pas opté pour cette offre ont continué à recevoir des indemnités mensuelles.

Note 7. Impôts et taxes. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances, l'Établissement ne bénéficie plus d'une exonération au titre de l'impôt sur le revenu des collectivités. Aux 31 décembre 2011 et 2010, le résultat de l'Établissement est nul. Par conséquent, aucune charge relative à l'impôt sur le revenu des collectivités n'a été enregistrée au titre de ces années.

Note 8. Charges d'honoraires du cabinet d'audit. Catégorie d'honoraires relatifs à l'exercice (TVA incluse):

	2011	2010
- Contrôle légal des états financiers	EUR 25.760	EUR 25.128

Référence de publication: 2012064979/161.

(120092235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2012.

Armicula Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065275/9.

(120093142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Arnoux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012065276/9.

(120093794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Aropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 152.983.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012065277/11.

(120093388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

AOL Europe Holdings (2) & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.810.

Les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital social afin de le porter à un montant de 234.896,36 Euros. Les 20.400.000 nouvelles parts sociales créées à cet effet ont été souscrites par AOL Europe S.à r.l., ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 73270.

De sorte qu'au 25 mai 2012:

- AOL Europe S.à r.l. détient 20.400.000 parts sociales
- AOL Europe Luxembourg & Cie détient 3.089.635 parts sociales
- EJV Reorganization, Inc détient 1 part sociale

Les associés de la Société ont en outre décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital de la Société.** Le capital social de la Société est établi à deux cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-seize euros et trente-six centimes d'euros (234.896,36 EUR), représenté par vingt-trois millions quatre cent quatre-

vingt neuf mille six cent trente-six (23.489.636) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euros (0,01 EUR) chacune."

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe Holdings (2) & Cie S.e.n.c.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066021/25.

(120093802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

C. Jans Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 125.105.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 31 mai 2012 à 15.30 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012065336/14.

(120092581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ARS Rail Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 159.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Wuytack / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065278/11.

(120092903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

ARS Rail Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 159.418.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012

MM. Freddy Bracke, Kristof Wuytack, Michel Jadot, Michel Cigrang, Michael Gray, Gary Walker et Mme Elzbieta Alina Alenkuc sont renommés administrateurs.

M. Jozef Adriaens est renommé au commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

CERTIFIE CONFORME

K. Wuytack / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012065279/15.

(120092904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

JCF III Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.429.530,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.027.

—
Extrait des résolutions prises l'associé unique de la Société en date du 23 mars 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 23 mars 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ganash Lokanathen, démissionnaire).

- Nomination de M. Ian Kent, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 23 mars 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil d'gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Dan Katsikas, gérant de catégorie A
- Mme. Sally Ann Rocker, gérant de catégorie A
- M. Robert Andrew Quinn, gérant de catégorie B
- M. Simon Barnes, gérant de catégorie B
- M. Jens Hoellermann, gérant de catégorie B
- M. Ian Kent, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour la Société

ROBERT QUINN

Un mandataire / MANAGER

Référence de publication: 2012065963/28.

(120093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 Mai 2012

Composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des personnes ci-dessous mentionnées jusqu'à sa prochaine assemblée qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012:

- M Mark S. GARVIN, Président
10 Aldermanbury, London EC4V7RF, Royaume-Uni
- Mme Denise EVERALL, Membre
60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, Royaume-Uni
- M Francis JACKSON, Membre
60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, Royaume-Uni
- M Christopher Edge, Membre
60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, Royaume-Uni
- M Timothy Gandy, Membre
Chaseside - Hampshire Building, Bournemouth, BH77DA, Royaume-Uni

L'Assemblée a par ailleurs noté la démission de Susan Ebenston à compter du 2 Février 2012.

Délégués à la gestion journalière

L'assemblée générale a décidé d'autoriser la délégation journalière de la Compagnie aux personnes suivantes:

- M Christopher Edge, Directeur, 60 Victoria Embankment, London EC4Y 0JP, Royaume-Uni
- M Mario Pirola, Directeur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg
- M David O'Neill, Directeur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg
- et Mme Karen de Villiers, Directeur, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont autorisés à signer tout document conjointement.

Certifié conforme
Pour le Conseil d'Administration
Pam Steinfeldt-Kristensen
Secrétaire Générale par Intérim

Référence de publication: 2012066273/33.

(120093792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

ASR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 109.355.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ASR FONDS

Référence de publication: 2012065281/12.

(120093268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Asteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 100.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASTERIA S.A
Société Anonyme

Référence de publication: 2012065282/11.

(120093887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Atrovirint Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012065284/10.

(120093437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Mid Atlantic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 11.095.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2012.

Pour: MID ATLANTIC S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2012066985/14.

(120095632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.
